



Paris, le 12 octobre 2016

Notre association a pris connaissance dans la presse de la décision de M^e Franck Berton et M^e Sven Mary de ne plus représenter M. Abdeslam, suite à la volonté de ce dernier de garder le silence.

Nous regrettons vivement cette décision et réaffirmons notre souhait de voir M. Abdeslam défendu et ses droits à la défense respectés. Il doit avoir accès à l'ensemble des droits que la procédure pénale de notre pays lui garantit, ceci à l'opposé de la pseudo « justice » barbare prônée par Daech.

Il existe une forte et légitime attente de voir M. Abdeslam s'exprimer sur son rôle dans la préparation et la réalisation des attentats du 13 novembre 2015. Nous craignons cependant que celui-ci ne s'exprime jamais sur les faits, son implication, les nombreuses complicités dont il a bénéficié et le(s) commanditaire(s) de ces attaques. Il ne nous paraît pas vouloir assumer la terrible responsabilité de ses actes.

Ses conditions d'incarcération, mises en avant par ses ex-conseils, ne nous semblent, dans ce contexte, qu'un prétexte.

Nous constatons d'ailleurs que M. Abdeslam semble beaucoup moins gêné pour s'exprimer lorsqu'il s'adresse à ses codétenus de maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Dès lors, il nous semble tout à fait inacceptable que M. Abdeslam exerce un chantage au détriment des victimes des attentats du 13 novembre, en conditionnant sa coopération (très peu probable) à de meilleures conditions de détention. Nous rappelons que M. Abdeslam dispose de nombreuses voies de recours pour faire valoir ses droits en ce sens. S'il est envisageable et souhaitable de travailler sur les conditions d'emprisonnement des terroristes en France, cela ne peut et ne doit pas être une condition à ce que M. Abdeslam daigne témoigner de son rôle dans les attentats du 13 novembre.

De la même façon, les déclarations des anciens avocats de M. Abdeslam, incriminant ses conditions de détention pour expliquer « sa radicalisation et sa souffrance psychologique », ont quelque chose d'obscènes face aux souffrances et à la douleur des victimes, à l'approche du premier anniversaire des attentats.

Les mesures spéciales liées à sa détention n'ont pas été mises en place pour le punir ou pour venger les victimes, mais pour s'assurer qu'il ne tente pas de mettre fin à ses jours ou d'interagir avec d'autres détenus.

Nous constatons toutefois avec satisfaction que son silence n'empêche pas l'enquête et l'instruction d'avancer et souhaitons que ce mutisme ne constitue pas un obstacle majeur à la manifestation de la vérité.

Nous saluons le travail important réalisé par les juges du pôle anti-terroriste et leur renouvelons toute notre confiance pour qu'un procès puisse avoir lieu, dans les meilleures conditions possibles.

Les membres du Conseil d'administration